

## DÉLIBÉRATION N° 20190022 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 2 absents, à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 19h24) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h07) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20h12) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (à partir de 18h57) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h53) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Bernadette JACQUET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h24) ;  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20h12) ;  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19h53).

#### ABSENTS

Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h07) et M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 18h57).

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Andonella FLECHET.

**JEUNESSE - DISPOSITIF INITIATIVES LOCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**M. Axel DUGUA** expose ce qui suit :

Avec le dispositif « Initiatives Locales », la ville souhaite apporter son aide financière aux établissements scolaires du secondaire qui portent des projets innovants répondant à cinq thématiques identifiées qui sont :

- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- le développement des compétences ;
- l'élargissement de l'horizon culturel des jeunes ;
- la découverte, la promotion du territoire communal et de ses atouts ;
- les valeurs de la République et la laïcité.

Les demandes de financement peuvent être formulées tout au long de l'année civile, avant que le projet n'ait été réalisé. L'appréciation de l'aide financière apportée au projet est fonction de la qualité et de l'ambition du projet proposé.

Une fois le projet abouti, il doit faire l'objet d'une restitution auprès du public, sous quelque forme que ce soit (exposition, article magazine municipal, conférence, rencontre...).

#### **Dossier du Collège Pierre Joannon :**

Projet : « Voyage à Berlin »

Il s'agit d'un projet de voyage scolaire qui concernera 50 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et se déroulera du 7 au 12 avril 2019.

Ce voyage a pour objectif de découvrir les multiples facettes historiques de la ville de Berlin :

- Berlin pendant la seconde guerre mondiale : visites de sites historiques, rencontres avec témoins, réflexion sur le passage d'une démocratie vers un État totalitaire pour un travail de mémoire indispensable pour mieux comprendre les événements récents,
- Berlin au temps de la guerre froide : point de conflit entre deux superpuissances,
- Berlin aujourd'hui : du symbole de la division à la ville moderne et dynamique, à l'architecture internationale et ville européenne parmi les plus attractives.

**Aide de la Ville : 500 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi de la subvention suivante : 500 € au collège Pierre Joannon pour son projet « Voyage à Berlin »,
- **d'autoriser** le versement de cette subvention à l'attributaire,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190320-dl20190022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 20/03/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD